

---

Discours de la députation de la société populaire de Choisy-sur-Seine qui informe la Convention d'avoir ouvert une collecte pour armer un cavalier jacobin et réponse du Président, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la société populaire de Choisy-sur-Seine qui informe la Convention d'avoir ouvert une collecte pour armer un cavalier jacobin et réponse du Président, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 125-126;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25126\\_t1\\_0125\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25126_t1_0125_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

veulent en vain s'y opposer ». Elle ajoute que ce cavalier, enflammé de la gloire de venger la patrie, et qui a 14 ans de service dans la cavalerie, demande d'être encadré de suite dans un régiment, et brûle d'impatience de se mesurer avec les satellites des tyrans.

Le président répond, admet la députation à la séance; et la Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin de l'adresse, et le renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre (1).

[Applaudissements]

#### 44

Un députation de la société populaire de Choisy-sur-Seine, admise à la barre, annonce que, plus riche en patriotisme qu'en espèces, et animée du désir de concourir à la défense de la patrie, elle a ouvert une collecte volontaire à l'effet d'armer un cavalier jacobin : « Tous les sans-culottes, dit-elle, se sont empressés d'y contribuer, et ont fait des dons bien au-dessus de leurs facultés; mais il n'en a pas été de même des riches égoïstes de cette commune qui, malgré les invitations réitérées qui leur ont été faites, n'ont pas même donné, en raison de leur fortune, la valeur de l'offrande du plus pauvre sans-culotte ». Cette commune, ayant fourni, depuis l'époque de la guerre, 120 volontaires, est dans l'impossibilité de fournir un cavalier qui réunisse les qualités requises; mais elle offre à la patrie le montant de la collecte, qui est de 1,563 liv. 10 s., ainsi qu'une partie de l'équipement qui a été fourni par plusieurs membres de la société. Elle remercie aussi la Convention nationale du décret sublime et immortel qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, et joint les détails de la fête qu'elle a célébrée le 20 prairial (2).

L'orateur de la députation : Représentans du peuple,

Les sans culottes, de la société populaire de Choisy sur seine plus riches en patriotisme qu'en especes animés du désir de concourir à la deffense de la patrie ont ouvert une collecte volontaire à l'effet d'armer un cavalier jacobin

Tous les sans culottes se sont empressés d'y contribuer et on fait des dons bien au dessus de leurs facultés.

Il n'en a pas etez de même des riches egoistes de cette commune qui malgré les invitations réitérées qui leur ont été faite non pas même donné en raison de leurs fortunes la vailleure de l'offrande du plus pauvre des sans culottes

En conséquence la dite collecte ne s'est monté qu'a la somme de 1573 liv. 10 s. plus un chabrac un habit.

La Commune de Choisy observe en outre qu'ayant fourni depuis l'époque de la guerre contre les tyrans 120 volontaires elle s'en trouve tellement dénuées quelle est dans l'impossibilité de fournir un cavallier qui réunise les qualités requises pour aller combattre les ennemis de la patrie.

En conséquence la société a arrettez quelles nommeroit 2 Conducteurs a l'effet d'aller offrir à nos dignes representans le montant de la dite Collecte, ainsy qu'un partie de l'équipement qui à etez fourni par plusieurs membres de la dite société, laisant aux peres de la Patrie le choix du brave republicain qui ira en notre nom faire mordre la poussiere aux tyrans et a leurs vils esclaves.

Elle charge en outre ses commissaires de réitérer a nos dignes legislatureurs nos remerciements pour le decret sublime et immortel qui consacre l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme

Et pour immortaliser cette auguste vérité si consolante pour tous les cœurs vertueux. Elle s'est fait un devoir de Celebreer une fete pour honoreer l'Eternel et le remercier de la protection visible qu'il a bien voulu accorder aux français qui par leur courage sont parvenus à s'affranchir du joug odieux d'un double despotisme, le trône et l'autel

Elle luy a aussi adressé les veux les plus ardents pour qu'il daigne veiller sur les jours pretieux de nos dignes legislatureurs qui ne s'occupent que du bonheur du peuple.

Nous joignons à cette adresse le detail de la fête que nous avons celebréer avec une majestueuse simplicitée d'autant plus digne de l'auteur de la Nature, qu'elle seule en a fait tous les frais.

Des branches d'arbres des guirlandes de verdure formoient la décoration de nos maisons

Une montagne, entouré d'arbustes. Un autel sur la quelle etoit placé un vase plein d'encens

La fête à etez annoncée au levéer de l'aurore par une salve d'artillerie

A 6 heures on à battû le rappel

A 8 heures ont s'est reunis dans le temple de l'être suprême chacun s'est rangé sous ses bannières respectives. On à chantéz des himnes à l'être suprême à la liberté avec accompagnement de l'orgue.

On a prononcée en suite plusieurs discours analogues à la fête. On a entonnéz une himne au depar du temple, on est party au bruit d'une salve d'artillerie La marche etoit ouverte

1° par la gendarmerie

2° les tambours

3° bataillon quarré de jeunes citoyens de l'âge de 12 à 16 ans armés de piques et de fusils marchant sur 4 de front et ayant au millieu d'eux leurs drapeaux

4° une forge ambulante et des etablis de menuisiers trainné par des chevaux

5° meres de familles avec leurs filles s'avancant sur 2 lignes a droite les meres tenant a la main des bouquets de roses à gauche leurs filles portant des corbeilles de fleurs.

6° Déffenseurs de la patrie etât militaire et administration de l'hospice de Choisy précédéz de 2 brancarts, portant 2 volontaires blessés dudit hospice de Choisy.

7° Sociétée populaire, les Comités reunis de

(1) P.V., XL, 104. B<sup>in</sup>, 7 mess.; Débats, n° 641.

(2) P.V., XL, 104 et 255 (Le produit de la collecte a été déposé par les c<sup>ns</sup> guéraud et Bordes, dit Fronton). B<sup>in</sup>, 7 mess. Mentionné par C. Eg., n° 674; Mess. Soir, n° 673; J. Fr., n° 637; J. Sablier, n° 1395; J. Lois, n° 633; Ann. R.F., n° 205.

Bienfaisance surveillance s'avançant sur 2 lignes tenant des branches de chenes.

8 Plusieurs groupes de coriphées de l'un et l'autre sexe parer des couleurs nationales chantant des himnes

9 1 brancar triomphal portant tous les instruments de l'agriculture groupés avec divers autres instruments des arts utiles, autour du brancar étoit rangé de jeunes enfants groupées par des guirlandes de fleurs

10 Les autorittées constituer tenant des epis de bled,

11 Les vieillards invalides de l'hospice de Choisy.

Le Cortège après avoir parcouru presque toutes les rues de la commune est entré dans le parc et a passéz devant la terrasse du ci devant chateau ou sont logés les volontaires malades. Là des cris mille fois repeteer de vive la Republique de vive nos braves volontaires se sont fait entendre.

Arrivé a la place de la reunion ou se trouvoit placé la montagne et l'autel a l'être suprême, les autoritées constituées ont montéz au haut de la montagne

Le reste du cortège s'est rangéz a droite et a gauche. Des chœurs de jeunes citoyennes au bas de la montagne ainsy q'un autre chœurs de citoyens ont chanté des himnes en honneur de l'eternel et la liberté.

Le peuple repetoit chaque refrain.

La fete s'est terminé par une salve d'artillerie et par le chant male et guerier de l'himne des marseillois par des embrassemments fraternels et par les cris de vive la Republique, la liberté et la montagne (1).

Le président répond, admet la députation à la séance; & la Convention décrète la mention honorable, & l'insertion au bulletin, de l'ofrande & de l'adresse.

## 45

Le citoyen Vigneron, chasseur au 6° régiment, blessé au service de la patrie, sollicite une inscription provisoire au grand livre, pour jouir d'une rente qui lui est due. Il demande des secours, étant dans le besoin le plus urgent.

Renvoyé aux comités des secours et de liquidation (2).

## 46

La citoyenne Marie-Jeanne Griard, femme de Louis Legendre, huissier du district de Versailles, sollicite la liberté de son mari, en arrestation depuis 6 mois.

Renvoyé au comité de sûreté-générale (3).

(1) C 309, pl. 1203, p. 10, daté du 26 prair. et signé LEDUC (présid.), SEYALLA (notable) et une signature illisible.

(2) P.V., XL, 105.

(3) P.V., XL, 105. Mention dans J. Sablier, n° 1396.

## 47

Des députés de la commune et société populaire de Granville présentent à la Convention nationale une adresse énergique, au nom de leurs concitoyens, pour la féliciter sur ses travaux; ils sollicitent de sa justice les indemnités qui leur sont dues en dédommagement des propriétés incendiées dans le faubourg de cette commune lors de l'invasion des brigands de la Vendée (1).

L'orateur: Citoyens représentants, la commune de Granville a bien mérité de la patrie; vous l'avez proclamé dans cet asile sacré de la liberté, et ce décret solennel est gravé en traits de feu dans nos âmes républicaines.

Quel titre plus honorable pour des citoyens français! Quel garant plus sûr de l'énergie qu'ils opposeront toujours aux efforts liberticides des ennemis de la patrie!

Oui, législateurs, la Société populaire de Granville et les habitants jurent ici, par notre organe, de défendre jusqu'à la mort du dernier de leurs enfants le boulevard important qu'ils ont conservé à la république, et dont les bouches d'airain ont puni de leur criminelle audace cette horde rebelle et fanatique, qui souilla trop longtemps le sol de la liberté.

Pour vous, citoyens représentants, qui marchez si courageusement sur la ligne de la révolution, qui, toujours prêts à vous immoler pour le triomphe de la république, travaillez sans relâche à consolider le bonheur du peuple français, parcourez votre glorieuse carrière, restez fermes et inébranlables au poste qui vous est confié, jusqu'à l'entier anéantissement de la tyrannie.

C'est le vœu que nous sommes chargés de vous exprimer au nom de nos concitoyens.

Ils ont frémi d'indignation en apprenant l'horrible attentat qui a menacé les jours précieux de vos collègues Collot et Robespierre; mais le génie de la liberté couvrait de son égide ces intrépides défenseurs des droits du peuple.

Lâche et perfide Albion! tu diriges en vaines poignards assassins; l'Être suprême veille sur les destinées de la république.

Citoyens représentants, en proclamant l'existence de l'Être suprême par votre sublime décret du 18 floréal, vous avez été les fidèles interprètes de nos sentiments; vous avez imprimé dans nos cœurs le principe vivifiant de toutes les vertus sociales; c'est en les pratiquant que nous rendrons désormais à l'Auteur de la nature le seul hommage vraiment digne de lui.

Après vous avoir offert, au nom de nos concitoyens, le tribut de la reconnaissance, il nous reste un autre devoir à remplir, et vous nous entendrez avec le même intérêt.

Quand il a fallu repousser les brigands nous n'avons pas calculé nos sacrifices; mais aujourd'hui la justice nationale a voulu calculer nos pertes, et nous venons solliciter les indemnités qu'elle nous a permis de réclamer.

L'évaluation de ces indemnités se monte, d'après les états détaillés dont nous sommes por-

(1) P.V., XL, 105.